



ORANGE, le 29 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE MADELEINE ROCH -**

**D. A. C.  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des livraisons de matériels au Théâtre Antique, **Rue Madeleine Roch**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 18 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (tous les jours de 9 H. à 11 H. et de 14 H. à 16 H. ainsi qu'avant 7 H. et après 19 H – SAUF LE JEUDI MATIN), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise GIRARD d'AVIGNON.